

Seul le prononcé fait foi



**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

## **Allocution d'ouverture**

**Monique Barbut, Directrice générale et Présidente  
Fonds pour l'environnement mondial**

**42<sup>e</sup> réunion de consultation FEM-OSC,  
MC Preston Auditorium - 4 juin 2012**

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Mesdames et Messieurs :

Je vous souhaite la bienvenue à cette 42<sup>e</sup> réunion de consultation entre le Conseil du FEM et les organisations de la société civile. Notre ordre du jour est particulièrement important et nous amènera à traiter de questions qui présentent un intérêt particulier pour les organisations de la société civile représentant les peuples autochtones.

Au Fonds pour l'environnement mondial, nous sommes fermement convaincus que la participation active de la société civile, tous niveaux confondus – local, national ou mondial –, est un facteur clé de la réussite de notre mission et de la réalisation des objectifs des projets que nous finançons.

Comme vous le savez, cette réunion du Conseil est la dernière à laquelle je participe en ma qualité de directrice générale du FEM. Au cours des années que j'ai passées à la tête de cette organisation, le partenariat entre le FEM et les organisations de la société civile a considérablement évolué. Nous sommes bien loin de l'époque où les OSC ne se tournaient vers le FEM que pour solliciter des financements. Aujourd'hui, nous œuvrons ensemble dans le cadre d'une alliance stratégique qui repose sur une action concertée en faveur de notre objectif commun : la préservation de l'environnement mondial.

Fort de ce nouveau mode opératoire, le FEM et les OSC ont entamé un dialogue constructif, que ce soit lors des différentes conférences des parties aux conventions ou au sein d'autres instances internationales. Les OSC, en plaidant auprès de leurs autorités nationales et régionales respectives en faveur de mesures résolues de protection et de préservation de l'environnement, jouent un rôle déterminant. L'expérience qu'elles ont tirée de la mise en œuvre de ces mesures à l'échelle communautaire s'est avérée particulièrement utile et a notamment aidé à éclairer les négociations relatives à d'autres programmes.

Les OSC peuvent aussi participer de multiples manières à l'élaboration des programmes du FEM.

Les réformes menées actuellement au titre de FEM-5 ont pour objet de renforcer l'adhésion des pays aux interventions du FEM, et les organisations de la société civile jouent un rôle majeur en la matière : elles aident à définir les priorités relatives à l'utilisation des ressources du FEM dans les pays bénéficiaires, grâce à leur participation au processus de constitution des portefeuilles nationaux, et échangent de précieuses informations lors des Ateliers de coordination élargie, pour lesquels le FEM prend en charge la participation d'un représentant d'OSC par pays.

Grâce au projet pilote d'élargissement du partenariat du FEM approuvé par le Conseil, les ONG peuvent maintenant être accréditées en qualité d'Entités de

projet du FEM et exercer la plupart des fonctions des 10 Entités d'exécution du FEM. Je suis heureuse de vous annoncer que le Secrétariat a reçu à ce jour 16 demandes d'accréditation, dont quatre d'ONG. Au vu des résultats de l'évaluation réalisée par le Comité d'évaluation de la valeur ajoutée du FEM, nous recommandons que ces quatre ONG soient admises au stade II du processus d'accréditation.

Les négociations menées en prévision de la cinquième reconstitution des ressources du FEM ont mis en évidence le rôle positif et déterminant que jouent les organisations de la société civile dans le cadre des programmes du FEM, et le Conseil du FEM a donc approuvé une stratégie visant à renforcer l'implication des OSC. Dans le même temps, le Secrétariat a pris des mesures de première importance pour mettre en œuvre cette stratégie et mobiliser les OSC de dimension locale et régionale. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a organisé 13 ateliers de coopération élargie à l'issue desquels 297 OSC ont demandé à participer aux réunions de consultation. Au total, 170 représentants d'OSC ont satisfait aux critères de sélection et aux règles de participation en vigueur et recevront du FEM un soutien financier du FEM qui leur permettra de prendre part à ces réunions.

Le FEM a également favorisé le renforcement des interactions entre les OSC et nos points focaux opérationnels, contribuant ainsi à rendre le processus d'identification et de suivi des projets plus transparent et plus ouvert. En conséquence, il a été

décidé que les points focaux opérationnels se réuniraient désormais au moins une fois par an avec les membres du Réseau FEM-ONG de leurs pays respectifs, et notamment les organisations de la société civile. Le Secrétariat veillera à ce que ces réunions puissent être intégrées aux programmes d'aide aux pays financés par le FEM.

De manière générale, le Secrétariat travaille en collaboration étroite avec les organisations de la société civile, en particulier dans le contexte des consultations FEM-OSC. À titre d'exemple, au cours de la seule année 2011, le Secrétariat a reçu plus de 200 demandes émanant d'OSC désireuses de participer aux consultations. Soixante de ces organisations ont obtenu du FEM qu'il appuie financièrement leur participation aux consultations. Par ailleurs, avec l'aide du Réseau FEM-ONG, nous avons organisé avec succès une réunion de consultation régionale pour laquelle 35 participants ont bénéficié du soutien financier du FEM.

Il est inutile de chercher à vous convaincre de l'importance de ce soutien financier pour les OSC. Vous n'ignorez rien de cette question. C'est pourquoi je suis fier de vous annoncer que nous avons déjà versé plus de 230 millions de dollars en faveur du Programme de microfinancements du FEM, qui continue de fournir un soutien massif aux OSC et aux collectivités locales et régionales en finançant des projets novateurs.

À ce propos, je rappellerai qu'en mars 1992, alors que le FEM faisait ses premiers pas, l'un des tout premiers projets dont nous avons approuvé le financement était justement le Programme de microfinancements, qui fête cette année son vingtième anniversaire.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour remercier et féliciter M. Delfin Ganapin, directeur du Programme de microfinancements, qui est parmi nous aujourd'hui, ainsi que tous les membres de l'équipe générale de direction du Programme, basée à New York. Le Programme repose avant tout sur la coopération et la collaboration des coordonnateurs nationaux, des assistants de programmes, des volontaires, des membres des Comités directeurs nationaux des programmes nationaux, et surtout des ONG et des OSC bénéficiaires des financements du FEM. Votre détermination, votre engagement et vos efforts contribuent au succès de nos investissements en faveur de l'environnement mondial et à la défense des intérêts des générations futures.

Puisque c'est la dernière fois que je participe à une réunion du Conseil du FEM en qualité de directrice générale, permettez-moi d'exprimer l'espoir de voir aboutir le processus que nous avons engagé il y a plus d'un an dans le but de mettre en place un cadre solide favorisant la participation accrue des peuples autochtones au partenariat du FEM. La Suisse a généreusement financé le processus consultatif mené par le groupe d'étude « populations autochtones », qui a donné lieu à

plusieurs réunions avec des ONG et des représentants des peuples autochtones. Ce processus a débouché sur l'élaboration d'un document d'information énonçant les Principes et modalités de participation des populations autochtones aux projets et mécanismes du FEM, que le Secrétariat soumet aujourd'hui au Conseil. Le document explique comment le Secrétariat du FEM s'emploiera à concrétiser au quotidien notre détermination à associer les peuples autochtones aux programmes que nous finançons, et comment il entend mettre en œuvre et en pratique les sections relatives aux peuples autochtones de la Politique du FEM sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires du FEM et de la Politique sur la participation du public aux projets financés par le FEM. Notre objectif est d'envoyer aux organismes avec lesquels nous travaillons un message fort : l'engagement du FEM en faveur des peuples autochtones s'inscrit dans le long terme.

Le Réseau FEM-ONG a joué un rôle majeur dans ces processus et réformes, mais le défi qui l'attend est de taille.

C'est pourquoi je vous engage à donner un nouvel élan au Réseau FEM-ONG, en l'ouvrant à d'autres organisations de proximité. Vous devez mettre à profit le succès du Programme de microfinancements du FEM pour associer ces organisations à la mise en œuvre des projets, afin que les enseignements qui s'en

dégagent puissent être mis à profit et transposés à l'échelle de la société civile dans son ensemble.

Je vous invite aussi à poursuivre vos efforts de sensibilisation en faveur de la santé et de la préservation de l'environnement mondial. En agissant ensemble, nous pourrons laisser à nos enfants un héritage plus sûr.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de vous exprimer ma gratitude pour le soutien et la contribution que vous avez apportés à l'action du FEM au cours de mon mandat. Votre participation aux exercices de reconstitution des ressources du FEM et, plus récemment, l'appui que vous avez exprimé en faveur de l'accréditation de nouveaux organismes auprès du FEM auront un impact positif durable sur notre organisation et sur l'environnement de la planète.

J'espère de tout cœur que nos chemins se croiseront encore à l'avenir, et je vous souhaite bonne chance.

Merci.